



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le
ID : 062-256200742-20230704-DELIB20230704-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 28 juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Kevin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Jean-Michel DUPONT, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Philippe DRUMET, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain QUEVA, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Madame Ewa VIVIER à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Patrice FRERE, Monsieur Marcel PART à Monsieur Jean-François ANTONINI, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Leslie DZIURLA à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

Hurban est un promoteur-investisseur avec une expérience dans le commerce, les bureaux, l'activités, les services et les loisirs depuis 30 ans.

Le programme immobilier d'Hurban sur le Parc comprendrait 3 restaurants, 1 salle de sport, 1 espace rééducation, 1 espace détente et un pôle hyper charge pour les véhicules électriques.

Le but est de proposer une offre de restauration variée et complémentaire : pub-brasserie – restauration rapide sur place et à emporter, un espace Sport Fitness avec une zone vestiaire complémentaire à l'activité running et parcours santé extérieure, un espace rééducation en lien avec la santé autour du sport avec cours individuels ou collectifs, un espace détente avec aire de repos, table de pique-nique, terrains de pétanque.

La parcelle souhaitée se situe en entrée de Parc entre la rue de Tallin et l'avenue de Paris et offre une bonne visibilité depuis la RN 47. Elle présente néanmoins une contrainte liée à

Convocation adressée aux
délégués le :

28 juin 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 29
- Votants : 46

Délibération mise en ligne le :

12 juillet 2023

Délibération certifiée
exécutoire le :

12 juillet 2023

4 –

**PROJET IMMOBILIER
HURBAN :
RESERVATION D'UNE
PARCELLE DE 1.6 HA
RUE DE TALLIN**

la présence de la ligne haute tension. Cette parcelle qui faisait partie des anciens parkings de la FM est actuellement fortement minéralisée. L'enjeu de ce projet est de créer un projet qualitatif en entrée de Parc, s'intégrant à la trame verte de la Bande Ouest et répondant aux attentes de services des salariés.

Ce projet peut être complémentaire au pôle de vie car son offre est plus commerciale et il sera relié par la voie verte (circuit de promenade possible entre l'étang et cette offre commerciale). Il répond aux besoins des salariés mais s'assure également une clientèle de passage par la RN 47.

Il dynamisera l'entrée du Parc avec un projet qualitatif.

Considérant la parcelle proposée d'environ 17 000 m², correspondant au lot n° 3 du plan joint en annexe, cadastrée AD691p et AD713p sur le territoire de la commune de Douvrin,

Vu le prix des terrains proposé à 30 euros/m² H.T.,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Réserve** ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 17 000 m² correspondant à des parties des parcelles cadastrées AD691p et AD713p situées sur le territoire de la commune de Douvrin à la société Hurban ou toute autre société représentant la société Hurban selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 30 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que la promesse de vente devra être signée avant le 31 mars 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,


Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI



